Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recours contre le statut de magasin touristique de Migros-Vaud à Ouchy: effet suspensif rejeté

La conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie, a rejeté la requête d'effet suspensif et de mesures provisionnelles requis par le syndicat UNIA à l'encontre de la Société coopérative Migros-Vaud pour son magasin situé dans le quartier d'Ouchy à Lausanne.

Cette décision a été notamment motivée par le fait que cette surface commerciale exerce ses activités dans une zone touristique et que, tenant compte de cette particularité, elle offre à la clientèle des produits en rapport avec les besoins d'une telle zone. Migros-Vaud propose, en effet, des articles alimentaires ciblés pour les personnes souhaitant passer le dimanche au bord du lac et les occupants du camping de Vidy: traiteur, boissons, chocolat, boulangerie, fruits.

En outre, il n'y a en l'occurrence aucun motif qui pourrait justifier de créer une discrimination au détriment de Migros-Vaud par rapport aux autres commerces d'Ouchy

- négoces d'alimentation, de fleurs, d'antiquités, d'habillement - qui, depuis de nombreuses années, bénéficient du même régime exceptionnel. C'est à cette similitude que l'Inspection communale du travail s'est fiée pour accorder à Migros-Vaud une dérogation identique.

S'agissant de l'occupation dominicale des femmes, le Département de l'économie n'entre pas en matière sur les arguments du syndicat, se réservant d'étudier la question dans la décision sur le fond.

En conclusion, c'est en toute bonne foi et avec l'accord des autorités communales que Migros-Vaud a engagé du personnel (45 personnes) et procédé à des annonces publicitaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 mai 1998

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Mme Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat. Tél. 021/316'60'10